

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 15 avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 09 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOLET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, Mme EMANE, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, M. MAASSRY, M. ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, Mme SCHWARTZBROD, M. FRÉMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. LECHUGA donne pouvoir à Mme ALI
Mme AACHOUR donne pouvoir à Mme HENNECHART.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LAMAURT.

N°2026.04.44 – Affectation des résultats de l'exercice 2025.

Sur présentation de Monsieur Philippe BERTHIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-12 et 13 et L2121-31 relatifs à l'arrêté du compte administratif,

Vu le compte administratif du budget Ville de l'exercice 2025 élaboré par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de clôture et les restes à réaliser de l'exercice 2025,

Considérant l'avis majoritairement favorable de la Commission des Finances en date du 13 avril 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 32 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE**

ARTICLE 1 : CONFIRME l'affectation des résultats selon le tableau présenté :

INTITULES	RECETTES	DEPENSES
A) Résultat de fonctionnement exercice 2025	3 357 609,03 €	
B) Résultat antérieur reporté 2024	5 863 547,26 €	
C) Résultat à affecter (A+B) (hors Restes à Réaliser)	9 221 156,29 €	
D) Résultat d'investissement exercice 2025		2 282 956,54 €
E) Résultat antérieur reporté 2024		165 513,17 €
F) Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 (D+E) reporté en D001	- €	2 448 469,71 €
G) Solde des Restes A Réaliser (RAR) 2025		3 184 022,87 €
H) BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT (F+G)		5 632 492,58 €
I) Affectation du résultat C en couverture du déficit d'investissement H au compte 1068	5 632 492,58 €	
J) Affectation du résultat C en couverture d'une partie des nouvelles dépenses d'investissement au compte 1068		
K) Report, en recettes de fonctionnement (compte R002), du solde de l'excédent (C-I-J)	3 588 663,71 €	

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre de 5 632 492,58 € au budget Ville de l'exercice 2025.

Christian DEMUYNCK
Maire



Martine LAMAURT
Secrétaire

